

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 852

10 avril 2013

SOMMAIRE

Basler HoldCo S.à r.l.	40884	Mons S.A.	40851
Fondation époux Robert Wagener-Ettinger et époux Jean-Pierre Muller-Ettinger	40878	MyCOM S.à r.l.	40879
GL Commerce S.à r.l.	40889	Obika Holdings S.A.	40852
Groupement des Grossistes Repartiteurs Luxembourgeois en Produits Pharmaceutiques A.s.b.l.	40877	Odin S.A.	40874
Iapetus Investment S.à r.l.	40856	P5 Investments S.A.	40893
Kolissane Holding S.A.-SPF	40851	Pavo S.A.	40895
Konzept Peak	40851	Premium Property Partners S.A.	40864
Latitude Finance S.A.	40879	Private One SICAV-FIS	40856
Laurent Properties S.A.	40879	Projetec S.à r.l.	40856
Lincoln Investments Luxembourg S.A. ...	40879	PTL Holdings Luxembourg Sàrl	40856
LUX-CJD	40877	Revco s.à r.l.	40894
Luxco IITCC S.A.	40853	Salon Calamistra Sàrl	40855
Luxembourg International Consulting S.A.	40852	SeeReal Technologies S.A.	40864
Luxsteel Equipment & Trading S.à r.l. ...	40850	Société Immobilière Financière et de Participations S.A.	40855
Marlène Sàrl	40853	So Security S.à r.l.	40855
M.C. Consulting. S.à r.l.	40854	Surf & Turf S.à r.l.	40855
MDO Services	40891	Tasco International S.à r.l.	40855
Medical Protein Holding S.A.	40852	Tullet Prebon (Europe) Limited (Luxembourg)	40854
Micro Supply Europe, S.e.c.s.	40878	Way HoldCo S.à r.l.	40850
M&I Properties SA	40853	Wilsonart International Holdings S.à r.l.	40850
Mokaon S.à r.l.	40854	WISAG Service Holding Luxembourg Sàrl	40896
		Wycombe Investment Holdings S.A.	40850

Wycombe Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 90.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013028803/11.

(130034351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Wilsonart International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 170.992.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 novembre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013028795/13.

(130034668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Way HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 134.848.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Way HoldCo S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2013028787/11.

(130034789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Luxsteel Equipment & Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5548 Remich, 11, rue Janglisbunn.
R.C.S. Luxembourg B 71.617.

Gesellschafter-Beschluss vom 07. Februar 2013

Die alleinige Gesellschafterin, Frau Rita Meta ZENDER, geborene CAVELIUS, hat folgenden Beschluss gefasst:

1. Der technische Geschäftsführer, Herr Bernd ZENDER, ist aus der Firma ausgeschieden.
2. Als Geschäftsführerin der Gesellschaft wird Frau Rita Meta ZENDER, geborene CAVELIUS, Kauffrau, geboren in Saarlouis (Deutschland) am 10. August 1938, wohnhaft in L-5548 Remich, 11, rue Janglisbunn, ernannt.
3. Die Geschäftsführerin kann die Gesellschaft durch ihre Einzelunterschrift rechtlich verpflichten.

Remich, den 07. Februar 2013.

LUXSTEEL S.à r.l.
Equipment Trading
11, rue Janglisbunn
L-5548 Remich, Luxembourg
Unterschrift

Référence de publication: 2013029244/19.

(130035897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Konzept Peak, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 167.153.

—
Extrait des décisions écrites des Associés prises en date du 11 février 2013

Il résulte des décisions écrites des Associés de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Martinus G. J. Weijermans, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 11 février 2013;

- de nommer la personne suivante avec effet au 11 février 2013 et pour une durée indéterminée:

* Monsieur Jorge Perez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour extrait analytique conforme

Maria Viceconte

Mandataire

Référence de publication: 2013029216/19.

(130035155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Kolissane Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.323.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 14 juin 2012

4^{ème} Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet rétroactif au 18 mai 2012, le mandat des Administrateurs M. Alain Geurts, M. Guillaume Scroccaro et Mme Frédérique Mignon ainsi que celui du Commissaire A&C Management Services Sàrl jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 14 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour KOLISSANE HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013029225/19.

(130035270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Mons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.208.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 février 2013:

Résolutions:

L'assemblée a décidé:

- de clôturer la liquidation,

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013029328/16.

(130035545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Obika Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 158.249.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil d'administration en date du 26 février 2013, le conseil d'administration a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Le siège social de la société a été transféré du 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013029352/16.

(130035749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

INTERCONSULT, Luxembourg International Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 40.312.

—
Extrait des minutes de la réunion du conseil d'administration de Luxembourg International Consulting S.A. (« Interconsult») tenu par voie circulaire en date du 18 février 2013

Le Conseil d'Administration décide de réélire comme réviseur d'entreprises pour la période d'une année la société Deloitte Audit, avec siège social 560, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 67 895

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT

Signatures

Référence de publication: 2013029283/16.

(130035144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Medical Protein Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.550.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 février 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018:

- Monsieur Claude SCHMITZ, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Le mandat d'administrateur de Monsieur Luc HANSEN n'est pas renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029318/22.

(130035570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

M&I Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 155.822.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 10 septembre 2010, les résolutions suivantes:

- la révocation du mandat d'administrateur de Madame Myriam Marbehant avec effet immédiat.
- la nomination de Monsieur Vivian Walry, né le 4 janvier 1978 à Cambrai France, et demeurant professionnellement à 70 route d'Esch L-1470 Luxembourg au poste d'administrateur unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013029287/16.

(130035821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Luxco IITCC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 139.371.

Les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, repr. par M. Yves Biewer, représentant permanent, VALON S.A., société anonyme, repr. par M. Guy Kettmann, représentant permanent, KOFFOUR S.A., société anonyme, repr. par M. Guy Baumann, représentant permanent, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, se sont démis de leurs fonctions respectives en date du 25 février 2013.

Luxembourg, le 28/02/2013.

Pour: LUXCO IITCC S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013029282/17.

(130035854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Marlène Saràl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3840 Schifflange, 1, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 89.993.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- société à responsabilité limitée MARLENE Saràl avec siège social à L-3840 Schifflange, 1, rue Basse, de fait inconnue à cette adresse, (N° R.C.S.B89 993)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 15 mars 2013 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emile MELLIGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013029309/21.

(130035558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

M.C. Consulting. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 220, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 34.016.

—
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privée en date du 27 février 2013 que:

Le capital de la société "M.C. CONSULTING. S.à r.l.", se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Ludwig Udo PONTZEN, indépendant, né le 01/12/1946 à JÜLICH (Belgique), demeurant à B-4700 EUPEN 89, Schönefelderweg .-	500 parts
Total des parts:	500 parts

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique a décidé:

- de révoquer Monsieur Carlos MARQUES de son mandat de liquidateur avec effet immédiat et de nommer Monsieur Ludwig Udo PONTZEN, né le 1^{er} décembre 1946 à Jülich (Belgique), demeurant à B-4700 EUPEN 89, Schönefelderweg entant que nouveau liquidateur de la société à partir de cette date:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013029286/19.

(130035264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Mokaon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.876.

—
Die Gesellschafter der Mokaon S.à r.l. haben folgenden Beschluss gefasst:

Die Niederlegung der Tätigkeit als Geschäftsführer von Herrn Christian Spychala zum 28.02.2013 wird angenommen.

Frau Medina Franco Amalia Victoria, geboren am 25.11.1978 in Malaga, wohnhaft in C. Juan Pablo Fronet 1, E-29610 Torremolinos wird mit sofortiger Wirkung zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Der neue Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Februar 2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013029327/17.

(130035838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Tullet Prebon (Europe) Limited (Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 2, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 132.582.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 21 décembre 2012

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Alphonse GRETHEN de son mandat de gérant et décide de nommer comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée avec effet au 6 décembre 2012:

- Monsieur Hendrik STROBEL, Managing Director, demeurant au 3d, rue de Wormeldange, L-7390 Blaschette, Luxembourg;

- Monsieur Jean-Louis ECKER, Managing Director, demeurant au 12, Snijbos, B-1702 Dilbeek, Belgique.

Les gérants ont pouvoir pour engager en toute matière la succursale de Luxembourg sous leurs signatures conjointes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Aymeric THOUVENOT

Gérant

Référence de publication: 2013029488/18.

(130035101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

So Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 2, Schullstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.015.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013030136/10.

(130036621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Salon Calamistra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4465 Soleuvre, 1, rue du Knapp.

R.C.S. Luxembourg B 56.253.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013030115/10.

(130036411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Surf & Turf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 154.171.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013030110/10.

(130036616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Société Immobilière Financière et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.979.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030138/12.

(130036000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Tasco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TASCO INTERNATIONAL S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013030161/12.

(130036578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

PTL Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 63.102.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/03/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013030072/11.

(130036454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Projetec S.à r.l., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach, 9, Giällewee.
R.C.S. Luxembourg B 99.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013030067/10.

(130036863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Private One SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.792.

Le rapport annuel au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIVATE ONE SICAV-FIS

SICAV-FIS

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013030064/13.

(130036782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Iapetus Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 175.215.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the first day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 6Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.012, represented by Mr Joe Zaiter, juriste, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 29 January 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Iapetus Investment S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Iapetus Investment S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-a-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers has, the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the

motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions

concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
BRE/Europe 6Q S.à r.l.	500	EUR 12,500.-
Total	500	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 6 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.777,

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am ersten Tag des Monats Februar,

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen,

BRE/Europe 6Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt und eingetragen im luxemburgischem Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de commerce et des sociétés) unter der Nummer B164.012.

hier vertreten durch Herr Joe Zeiter, juriste, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 29. Januar 2013, welche vorliegender Urkunde beigefügt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Iapetus Investment S.à r.l." (société à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Iapetus Investment S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25,-).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gut-zuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers im Falle eines alleinigen Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden.

Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel)

Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; (iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Brief übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2013 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (EUR)
BRE/Europe 6Q S.à r.l.	500	EUR 12.500,-
Total	500	EUR 12.500,-

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden ungefähr EUR 1.200,- betragen.

Ausserordentliche beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.

2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:

- BRE/Management 6 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 164.777.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2013. Relation: LAC/2013/5671. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15. Februar 2013.

Référence de publication: 2013024083/407.

(130029053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Premium Property Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 107.257.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013030063/10.

(130036655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.913.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of January.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "SeeReal Technologies S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 112913) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 14, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 561 of March 17, 2006. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on February 28, 2011, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1580 of July 15, 2011.

The meeting is presided over by Mr Alain RUKAVINA, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Christiane KIEWEL, office manager, residing in Wittlich.

The meeting elects as scrutineer Mr Mark THORSEN, lawyer, residing in Copenhagen.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies are attached to the present deed.

II.- As it appears from the said attendance list, all the 31,733 (thirty-one thousand seven hundred and thirty-three) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III. - That the agenda is the following:

1) increase of capital of the Company in the amount of EUR 68,400 to raise it from EUR 3,173,300 to EUR 3,241,700 by the issuance of 684 shares of EUR 100 each, to be issued with a total issue premium of EUR 1,979,504 and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares;

2) ratification of the existing stock options for 1,479 shares in the Company issued to key employees etc. as per attached list;

3) approval of the report established by the board of directors of the Company regarding the Stock Option Plan;

4) approval of the Stock Option Plan;

5) approval of issuance of stock options as per agenda items 2 above and 6 below and delegation of power to the board of directors for such issue;

6) issuance of stock options for 641 shares in the Company at a total price of EUR 1,918,510 benefiting to the subscribers of the new shares subject to the provisions of the Stock Option Plan;

7)

a) subscription of 334 new shares of EUR 100 or nominally EUR 33,400 by Jerome BOOTH, residing in Castle Hill Cottage, Pound Walk, Saffron, Essex CB10 2EJ, United Kingdom, to be paid-up in cash with EUR 1,000,000 (Euro one million) in total and issue of stock options for 313 shares in the Company with a total cash exercise price of EUR 936,800 subject to the provisions of the Stock Option Plan,

and

b) subscription of 334 new shares of EUR 100 or nominally EUR 33,400 by GUAVA Investment Group Ltd. c/o UBS Trustees (Bahamas) Ltd., East Bay Street, P.O. Box N-7757, Nassau, Bahamas, represented by UBS Trustees (Jersey) Ltd., residing c/o Durell House, 28 New Street, PO Box 450, St. Helier, Jersey JE4 0XT, U.K., United Kingdom, to be paid-up in cash with EUR 1,000,000 (Euro one million) in total and issue of stock options for 313 shares in the Company with a total cash exercise price of EUR 936,800 subject to the provisions of the Stock Option Plan

and

c) subscription of 16 new shares of EUR 100 or nominally EUR 1,600 by Mr. Andreas Lehmann, 17 Argyll Road, London W8 7DA, United Kingdom, to be paid-up in cash with EUR 47,904 (Euro forty seven thousand nine hundred and four) in total and issue of stock options for 15 shares in the Company with a total cash exercise price of EUR 44,910 subject to the provisions of the Stock Option Plan;

8) waiver of all the preferential subscription rights to which the undersigned is entitled on occasion of the aforementioned capital increase under agenda items 1 and 7 and issue of stock options under agenda items 2,5 and 6;

9) amendment of the first paragraph of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

Art. 5. 1st paragraph. «The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,241,700 (IN WORDS three million two hundred and forty one thousand seven hundred Euros) divided into 32,417. (IN WORDS thirty two thousand four hundred and seventeen) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.»

French version

Art. 5, 1^{er} paragraphe. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.241.700 (EN LETTRES trois millions deux cent quarante et un mille sept cents Euros) représenté par 32.417 (EN LETTRES trente deux mille quatre cent dix-sept) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune.»

10) determination of an authorized capital for an amount of € 4,000,000, to be divided into 40,000 shares with a nominal value of € 100 each and delegation of power to the board of directors for the completion of the authorized increase of capital and for the issuance of new shares based on the Stock Option Plan;

11) waiver of all the undersigned's preferential subscription rights to which the undersigned is entitled on occasion of the aforementioned authorized increase of capital and for the issuance of new shares based on the stock option plan;

12) amendment of articles of the by-laws and addition of a new clause in the by-laws of the Company, which henceforth will read as follows

English version:

Art. 5. 4th paragraph. «For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 4,000,000 (IN WORDS four million Euros) to be divided into 40,000 (IN WORDS forty thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.»

Art. 5. 5th paragraph. «Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on January 22nd 2018, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.»

Addition of a new paragraph on article 5

"The Company has issued 212,000 stock options for 2,120 shares in the Company of EUR 100 each. A list of Stock Option Holders is included in the Shareholders' Register of the Company. The Company may issue Stock Options according to a Stock Options Plan approved by the extraordinary general meeting of shareholders."

French version

Art. 5. 4th paragraphe. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.000.000 (EN LETTRES quatre millions) qui sera représenté par 40.000 (EN LETTRES quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Art. 5. 5^{ème} paragraphe. «En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 janvier 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5

«La Société a émis 212.000 options de souscription pour 2.120 actions dans la Société d'une valeur nominale de EUR 100 chacune. Une liste de teneurs de d'options de la souscription est incluse dans le registre des actionnaires de la Société. La société pourra émettre des options de souscription en vertu d'un plan d'options de souscription approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.»

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting resolves to increase the capital of the Company in the amount of EUR 68,400 (sixty-eight thousand four hundred euros) to raise it from its present amount of EUR 3,173,300 (three million one hundred and seventy-three thousand three hundred euros) to EUR 3,241,700 (three million two hundred and forty-one thousand seven hundred euros) by the issuance of 684 (six hundred and eighty-four) shares of EUR 100 (one hundred euros) each, to be issued with a total issue premium of EUR 1,979,504 (one million nine hundred and seventy-nine thousand five hundred and four euros) and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

Second resolution

The meeting ratifies hereby the existing stock options for 1,479 (one thousand four hundred and seventy-nine) shares in the Company issued to key employees etc. as per attached list.

Third resolution

The meeting approves the report established by the board of directors of the Company regarding the Stock Option Plan, hereto attached.

Fourth resolution

The meeting approves the Stock Option Plan hereto attached.

Fifth resolution

The meeting approves the issuance of stock options for 641 (six hundred and forty-one) shares in the Company at a total price of EUR 1,918,510 (one million nine hundred and eighteen thousand five hundred and ten euros) benefiting to the subscribers of the new shares subject to the provisions of the Stock Option Plan.

Sixth resolution

The meeting delegates all powers to the board of directors for the issue of the stock options as defined in the second and fifth resolutions herebefore.

Seventh resolution

The meeting, after having stated that the existing shareholders waived to their preferential subscription rights (as far as necessary) regarding the new shares issued as well as the stock options, decides to admit to the subscription of the 684 (six hundred and eighty-four) new shares the following subscribers:

a) subscription of 334 (three hundred and thirty-four) new shares of EUR 100 (one hundred euros) each, or nominally EUR 33,400 (thirty-three thousand four hundred euros) by Jerome BOOTH, residing in Castle Hill Cottage, Pound Walk, Saffron, Essex CB10 2EJ, United Kingdom, to be paid-up in cash with EUR 1,000,000 (Euro one million) in total and issue of stock options for 313 (three hundred and thirteen) shares in the Company with a total cash exercise price of EUR 936,800 (nine hundred and thirty-six thousand eight hundred euros) subject to the provisions of the Stock Option Plan,
and

b) subscription of 334 (three hundred and thirty-four) new shares of EUR 100 (one hundred euros) each or nominally EUR 33,400 (thirty-three thousand four hundred euros) by GUAVA Investment Group Ltd. c/o UBS Trustees (Bahamas) Ltd., East Bay Street, P.O. Box N-7757, Nassau, Bahamas, represented by UBS Trustees (Jersey) Ltd., residing c/o Durell House, 28 New Street, PO Box 450, St. Helier, Jersey JE4 0XT, U.K., United Kingdom, to be paid-up in cash with EUR 1,000,000 (Euro one million) in total and issue of stock options for 313 (three hundred and thirteen) shares in the Company with a total cash exercise price of EUR 936,800 (nine hundred and thirty-six thousand eight hundred euros) subject to the provisions of the Stock Option Plan
and

c) subscription of 16 (sixteen) new shares of EUR 100 (one hundred euros) each or nominally EUR 1,600 (one thousand six hundred euros) by Mr. Andreas Lehmann. 17 Argyll Road, London W8 7DA, United Kingdom, to be paid-up in cash with EUR 47,904 (Euro forty seven thousand nine hundred and four) in total and issue of stock options for 15 (fifteen) shares in the Company with a total cash exercise price of EUR 44,910 (forty-four thousand nine hundred and ten euros) subject to the provisions of the Stock Option Plan;

The subscribers are here represented by Mr Alain RUKAVINA, prenamed, by virtue of three proxies hereto attached.

All the new shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 2,047,904 (two million forty-seven thousand nine hundred and four euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Out of this amount,

- EUR 68,400 (sixty-eight thousand four hundred euros) are allocated to the share capital and
- EUR 1,979,504 (one million nine hundred and seventy-nine thousand five hundred and four euros) to the issue premium.

Eighth resolution

The meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

Art. 5. 1st paragraph. «The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,241,700 (IN WORDS three million two hundred and forty one thousand seven hundred Euros) divided into 32,417 (IN WORDS thirty two thousand four hundred and seventeen) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.»

French version

Art. 5. 1^{er} paragraphe. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.241.700 (EN LETTRES trois millions deux cent quarante-et-un mille sept cents Euros) représenté par 32.417 (EN LETTRES trente deux mille quatre cent dix-sept) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Ninth resolution

The meeting resolves to fix an authorized capital for an amount of € 4,000,000 (four million euros) to be divided into 40,000 (forty thousand) shares with a nominal value of € 100 (one hundred euros) each and resolves to delegate all powers to the board of directors for the completion of the authorized increase of capital and for the issuance of new shares based on the Stock Option Plan.

The existing shareholders declare to waive all their preferential subscription rights (as far as necessary) to which they are entitled on occasion of the aforementioned authorized increase of capital and for the issuance of new shares based on the stock option plan.

Tenth resolution

The meeting resolves to amend the articles of the by-laws and to add a new clause in the by-laws of the Company, which henceforth will read as follows

English version

Art. 5. 4th paragraph. «For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 4,000,000 (IN WORDS four million Euros) to be divided into 40,000 (IN WORDS forty thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.»

Art. 5. 5th paragraph. «Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on January 22nd 2018, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.»

Addition of a new paragraph on article 5

"The Company has issued 212,000 stock options for 2,120 shares in the Company of EUR 100 each. A list of Stock Option Holders is included in the Shareholders' Register of the Company. The Company may issue Stock Options according to a Stock Options Plan approved by the extraordinary general meeting of shareholders."

French version

Art. 5. 4th paragraphe. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.000.000 (EN LETTRES quatre millions d'euros) qui sera représenté par 40.000 (EN LETTRES quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Art. 5. 5^{ème} paragraphe. «En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 janvier 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5

«La Société a émis 212.000 options de souscription pour 2.120 actions dans la Société d'une valeur nominale de EUR 100 chacune. Une liste de teneurs de d'options de la souscription est incluse dans le registre des actionnaires de la Société. La société pourra émettre des options de souscription en vertu d'un plan d'options de souscription approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.»

As a consequence of the foregoing amendments, Article 5 will now read as follows:

English version

Art. 5. "The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,241,700 (IN WORDS three million two hundred and forty one thousand seven hundred Euros) divided into 32,417 (IN WORDS thirty two thousand four hundred and seventeen) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 4,000,000 (IN WORDS four million Euros) to be divided into 40,000 (IN WORDS forty thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on January 22nd 2018, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

The Company has issued 212,000 stock options for 2,120 shares in the Company of EUR 100 each. A list of Stock Option Holders is included in the Shareholders' Register of the Company. The Company may issue Stock Options according to a Stock Options Plan approved by the extraordinary general meeting of shareholders."

French version

Art. 5. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.241.700 (EN LETTRES trois millions deux cent quarante et un mille sept cents Euros) représenté par 32.417 (EN LETTRES trente deux mille quatre cent dix-sept) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.000.000 (EN LETTRES quatre millions d'euros) qui sera représenté par 40.000 (EN LETTRES quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 janvier 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou conver-

tibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La Société a émis 212.000 options de souscription pour 2.120 actions dans la Société d'une valeur nominale de EUR 100 chacune. Une liste de teneurs de d'options de la suscription est incluse dans le registre des actionnaires de la Société. La société pourra émettre des options de souscription en vertu d'un plan d'options de souscription approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 6,000.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SeeReal Technologies S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 112.913 (ci-après, la «Société»)), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 561 du 17 mars 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 février 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1580 du 15 juillet 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain RUKAVINA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christiane KIEWEL, office manager, demeurant à Wittlich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mark THORSEN, juriste, demeurant à Copenhague.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations sont resteront annexées au présent procès-verbal.

II) Qu'il apparaît de la dite liste de présence que toutes les 31.733 (trente-et-un mille sept cent trente-trois) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour est le suivant:

1) Augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 68.400.- pour le porter de EUR 3.173.300,- à EUR 3.241.700,- par l'émission de 684 actions de EUR 100,- chacune, à émettre avec une prime d'émission totale de EUR 1.979.504 jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Ratification des options de souscription existantes pour 1.479 actions de la Société émises aux membres de la direction etc. suivant liste jointe.

3) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration de la Société concernant le Plan d'Options de souscription («Stock Option Plan»).

4) Approbation du Plan d'Options de souscription («Stock Option Plan»).

5) Approbation de l'émission des options de souscription tel qu'indiqué aux points 2 ci-dessus et 6 ci-dessous et délégation de pouvoir au conseil d'administration pour cette émission.

6) Emission d'options de souscription pour 641 actions de la Société à un prix total de EUR 1.918.510,- en faveur des souscripteurs d'actions nouvelles conformément aux dispositions du Plan d'Options de souscription.

7) a) Souscription de 334 actions nouvelles de EUR 100,- pour une valeur nominale de EUR 33.400.- par Jerome BOOTH, demeurant Castle Hill Cottage, Pound Walk, Saffron, Essex CB10 2EJ, Royaume-Uni, à libérer en espèces à

concurrence EUR 1.000.000,- (un million d'euros) et émission d'options de souscription pour 313 actions de la Société à un prix total de EUR 936.800,- conformément aux dispositions du Plan d'Options de souscription,

Et

b) Souscription de 334 actions nouvelles de EUR 100,- pour une valeur nominale de EUR 33.400,- par GUAVA Investment Group Ltd. c/o UBS Trustees (Bahamas) Ltd., East Bay Street, P.O. Box N-7757, Nassau, Bahamas, représentée par UBS Trustees (Jersey) Ltd, c/o Durell House, 28 New Street, PO Box 450, St. Helier, Jersey, JE4 OXT, U.K., Royaume-Uni, à libérer en espèces à concurrence EUR 1.000.000,- (un million d'euros) et émission d'options de souscription pour 313 actions de la Société à un prix total de EUR 936.800,- conformément aux dispositions du Plan d'Options de souscription, et c) Souscription de 16 actions nouvelles de EUR 100,- pour une valeur nominale de EUR 1.600,- par M. Andreas Lehmann, 17 Argyll Road, Londres W8 7DA, Royaume-Uni, à libérer en espèces à concurrence EUR 47.904 (quarante-sept mille neuf cent quatre euros) et émission d'options de souscription pour 15 actions de la Société à un prix total de EUR 44.910,- (quarante-quatre mille neuf cent dix euros) conformément aux dispositions du Plan d'Options de souscription.

8) Renonciation à tout droit de souscription préférentiel à l'occasion de l'augmentation de capital sous les points 1 et 7 de l'ordre du jour et l'émission d'options de souscription sous les points 2,5 et 6 de l'ordre du jour.

9) Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise

Art. 5. 1st paragraphe. «The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,241,700 (IN WORDS three million two hundred and forty one thousand seven hundred Euros) divided into 32,417 (IN WORDS thirty two thousand four hundred and seventeen) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.»

Version française

Art. 5. 1^{er} paragraphe. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.241.700 (EN LETTRES trois millions deux cent quarante et un mille sept cents Euros) représenté par 32.417 (EN LETTRES trente deux mille quatre cent dix-sept) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune.»

10) Fixation d'un capital autorisé d'un montant de EUR 4.000.000,- divisé en 40.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune et délégation de pouvoirs au conseil d'administration pour la réalisation du capital autorisé et pour l'émission d'actions nouvelles basées sur le Plan d'Options de souscription.

11) Renonciation à tout droit de souscription préférentiel à l'occasion de la réalisation du capital autorisé et de l'émission d'actions nouvelles basées sur le Plan d'Options de souscription.

12) Modification des statuts et ajout d'un nouvel alinéa aux statuts comme suit:

Version anglaise

Art. 5. 4th paragraphe. «For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 4,000,000 (IN WORDS four million Euros) to be divided into 40,000 (IN WORDS forty thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.»

Art. 5. 5th paragraphe. «Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on January 22nd 2018, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.»

Addition of a new paragraph on article 5

"The Company has issued 212,000 stock options for 2,120 shares in the Company of EUR 100 each. A list of Stock Option Holders is included in the Shareholders' Register of the Company. The Company may issue Stock Options according to a Stock Options Plan approved by the extraordinary general meeting of shareholders."

Version française

Art. 5. 4th paragraphe. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.000.000 (EN LETTRES quatre millions d'euros) qui sera représenté par 40.000 (EN LETTRES quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Art. 5. 5^{ème} paragraphe. «En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 janvier 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5

«La Société a émis 212.000 options de souscription pour 2.120 actions dans la Société d'une valeur nominale de EUR 100 chacune. Une liste de teneurs de d'options de la suscription est incluse dans le registre des actionnaires de la Société. La société pourra émettre des options de souscription en vertu d'un plan d'options de souscription approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de EUR 68.400,- (soixante-huit mille quatre cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.173.300,- (trois millions cent soixante-treize mille trois cents euros) à EUR 3.241.700,- (trois millions deux cent quarante-et-un mille sept cents euros) par l'émission de 684 (six cent quatre-vingt-quatre) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, à émettre avec une prime d'émission totale de EUR 1.979.504,- (un million neuf cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre euros), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée ratifie par les présentes les options de souscription existantes pour 1.479 (mille quatre cent soixante-dix-neuf) actions de la Société émises aux membres de la direction etc. suivant liste jointe.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve le rapport établi par le conseil d'administration de la Société concernant le Plan d'Options de souscription («Stock Option Plan»), ci-attaché.

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve le Plan d'Options de souscription («Stock Option Plan») ci-annexé.

Cinquième résolution

L'Assemblée approuve l'émission d'options de souscription pour 641 (six cent quarante et une) actions de la Société à un prix total de EUR 1.918.510,- (un million neuf cent dix-huit mille cinq cent dix euros) en faveur des souscripteurs d'actions nouvelles conformément aux dispositions du Plan d'Options de souscription.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'émission des options de souscription telles que mentionnées dans la deuxième et dans la cinquième résolution.

Septième résolution

L'Assemblée, après avoir constaté que tous les actionnaires existants renoncent à leur droit de souscription préférentiel (pour autant que de besoin) concernant les actions nouvellement émises ainsi que les options de souscription, décide d'admettre à la souscription des 684 (six cent quatre-vingt-quatre) actions nouvelles les souscripteurs suivants:

a) Souscription de 334 (trois cent trente-quatre) actions nouvelles de EUR 100,- (cent euros) chacune pour valeur nominale de EUR 33.400,- (trente-trois mille quatre cents euros) par Jerome BOOTH, demeurant Castle Hill Cottage, Pound Walk, Saffron, Essex CB10 2EJ, Royaume-Uni, à libérer en espèces à concurrence EUR 1.000.000,- (un million d'euros) et émission d'options de souscription pour 313 (trois cent treize) actions de la Société à un prix total de EUR 936.800,- (neuf cent trente-six mille huit cents euros) conformément aux dispositions du Plan d'Options de souscription,

Et

b) Souscription de 334 (trois cent trente-quatre) actions nouvelles de EUR 100,- (cent euros) chacune pour une valeur nominale de EUR 33.400,- (trente-trois mille quatre cents euros) par GUAVA Investment Group Ltd. c/o UBS Trustees (Bahamas) Ltd., East Bay Street, P.O. Box N-7757, Nassau, Bahamas, représentée par UBS Trustees (Jersey) Ltd, c/o Durell House, 28 New Street, PO Box 450, St. Helier, Jersey, JE4 OXT, U.K., Royaume-Uni, à libérer en espèces à concurrence EUR 1.000.000,- (un million d'euros) et émission d'options de souscription pour 313 (trois cent treize) actions de la Société à un prix total de EUR 936.800,- (neuf cent trente-six mille huit cents euros) conformément aux dispositions du Plan d'Options de souscription,

et

c) Souscription de 16 (seize) actions nouvelles de EUR 100,- (cent euros) chacune pour une valeur nominale de EUR 1.600,- (mille six cents euros) par M. Andreas Lehmann, 17 Argyll Road, Londres W8 7DA, Royaume-Uni, à libérer en espèces à concurrence EUR 47.904 (quarante-sept mille neuf cent quatre euros) et émission d'options de souscription pour 15 (quinze) actions de la Société à un prix total de EUR 44.910,- (quarante-quatre mille neuf cent dix euros) conformément aux dispositions du Plan d'Options de souscription.

Les souscripteurs sont ici représentés par Monsieur Alain RUKAVINA, prénommé,

en vertu de trois procurations sous seing privé ci-annexées.

Toutes les actions nouvelles ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 2.047.904,- (deux millions quarante-sept mille neuf cent quatre euros) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

De ce montant:

- EUR 68.400,- (soixante-huit mille quatre cents euros) sont alloués au capital; et
- EUR 1.979.504 (un million neuf cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre euros) sont alloués à la prime d'émission.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise

Art. 5. 1st paragraphe. «The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,241,700 (IN WORDS three million two hundred and forty one thousand seven hundred Euros) divided into 32,417 (IN WORDS thirty two thousand four hundred and seventeen) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.»

Version française

Art. 5. 1^{er} paragraphe. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.241.700 (EN LETTRES trois millions deux cent quarante-et-un mille sept cents Euros) représenté par 32.417 (EN LETTRES trente deux mille quatre cent dix-sept) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de fixer un capital autorisé d'un montant de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros) divisé en 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune et décide de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour la réalisation du capital autorisé et pour l'émission d'actions nouvelles basées sur le Plan d'Options de souscription.

Les actionnaires existants décident de renoncer à tout droit de souscription préférentiel (pour autant que de besoin) à l'occasion de la réalisation du capital autorisé et de l'émission d'actions nouvelles, émises sur base du Plan d'Options de souscription.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts et d'ajouter un nouvel alinéa aux statuts comme suit:

Version anglaise

Art. 5. 4th paragraphe. «For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 4,000,000 (IN WORDS four million Euros) to be divided into 40,000 (IN WORDS forty thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.»

Art. 5. 5th paragraphe. «Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on January 22nd 2018, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.» Addition of a new paragraph on article 5

"The Company has issued 212,000 stock options for 2,120 shares in the Company of EUR 100 each. A list of Stock Option Holders is included in the Shareholders' Register of the Company. The Company may issue Stock Options according to a Stock Options Plan approved by the extraordinary general meeting of shareholders."

Version française

Art. 5. 4th paragraphe. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.000.000 (EN LETTRES quatre millions d'euros) qui sera représenté par 40.000 (EN LETTRES quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Art. 5. 5^{ème} paragraphe. «En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 janvier 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5

«La Société a émis 212.000 options de souscription pour 2.120 actions dans la Société d'une valeur nominale de EUR 100 chacune. Une liste de teneurs de d'options de la suscription est incluse dans le registre des actionnaires de la Société. La société pourra émettre des options de souscription en vertu d'un plan d'options de souscription approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.»

Suite aux modifications intervenues, l'article 5 des statuts se lira comme suit dans sa version intégrale:

Version anglaise:

Art. 5. "The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,241,700 (IN WORDS three million two hundred and forty one thousand seven hundred Euros) divided into 32,417 (IN WORDS thirty two thousand four hundred and seventeen) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 4,000,000 (IN WORDS four million Euros) to be divided into 40,000 (IN WORDS forty thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on January 22nd 2018, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

The Company has issued 212,000 stock options for 2,120 shares in the Company of EUR 100 each. A list of Stock Option Holders is included in the Shareholders' Register of the Company. The Company may issue Stock Options according to a Stock Options Plan approved by the extraordinary general meeting of shareholders."

Version française

Art. 5. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.241.700 (EN LETTRES trois millions deux cent quarante-et-un mille sept cents Euros) représenté par 32.417 (EN LETTRES trente deux mille quatre cent dix-sept) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.000.000 (EN LETTRES quatre millions d'euros) qui sera représenté par 40.000 (EN LETTRES quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 janvier 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La Société a émis 212.000 options de souscription pour 2.120 actions dans la Société d'une valeur nominale de EUR 100 chacune. Une liste de teneurs de d'options de la suscription est incluse dans le registre des actionnaires de la Société. La société pourra émettre des options de souscription en vertu d'un plan d'options de souscription approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. RUKAVINA, C. KIEWEL, M. THORSEN et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4742. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027404/559.

(130033283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Odin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 162.288.

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ODIN S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 162288, constituée suivant acte notarié en date du 13 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2265 du 23 septembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 15 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1524 du 19 juin 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, Directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alain BOZET, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Cécile ANGELETTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de dix mille Euros (10.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente-deux mille six cent trente Euros (532.630.- EUR) à cinq cent quarante-deux mille six cent trente Euros (542.630.- EUR), par la création de:

- dix mille (10.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune ayant les mêmes avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des 10.000 «Actions» nouvellement émises par la société «PLATINA ENERGY III MANAGEMENT LLP», general partner de «SIROCCO L.P.» avec siège social au 20, Manchester Square London W1U 3PZ, United Kingdom.

3. Modification de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille Euros (10.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente-deux mille six cent trente Euros (532.630.- EUR) à cinq cent quarante-deux mille six cent trente Euros (542.630.- EUR), par la création de:

- dix mille (10.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune ayant les mêmes avantages que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par l'actionnaire unique.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de dix mille Euros (10.000.- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante: est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. «Le capital social de la société est de cinq cent quarante-deux mille six cent trente Euros (542.630.- EUR) représenté par cinq cent quarante-deux mille six cent trente (542.630) actions ordinaires chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-).»

Evaluations de frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise

In the year two thousand and twelve, on the twenty-one of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ODIN S.A.", a joint stock company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162288, incorporated pursuant to a notarial deed notary on July 13, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2265 dated September 23, 2011. The articles of incorporations have been amended for the last time to a notarial

deed on May 15, 2012, published in the Memorial C, Recueil of the Companies and Associations, number 1524 of June 19, 2012.

The meeting is chaired by Mr. Enzo LIOTINO, director, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Alain BOZET, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Cécile ANGELETTI, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of capital in the amount of ten thousand euro (EUR 10.000.-) to raise it from five hundred and thirty-two thousand six hundred and thirty euro (EUR 532.630.-) to five hundred and forty-two thousand six hundred and thirty euro (EUR 542.630.-) by the issuance of:

- ten thousand (10.000) ordinary shares (the Ordinary Shares) each of a par value of one Euro (EUR 1.-).

2. Subscription and liberation of ten thousand (10.000) new shares by the existing shareholders in their participation on the company.

3. Modification of article 5 of the Company's articles of association

4. Other.

II. -The names of the shareholders, present or represented, and of the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each of the shareholders, present or represented, are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the Meeting; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. - It appears from the said attendance list that all the shares representing the entire issued share capital of the Company, are represented at the Meeting.

IV. -The meeting is so validly constituted and my validly resolve on its agenda of which all the shareholders present or represented have been duly informed before this Meeting.

The extraordinary General Meeting, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman and after having duly considered all the items on the agenda has then each time unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital by an amount of ten thousand euro (EUR 10.000.-) to raise it from five hundred and thirty-two thousand six hundred and thirty euro (EUR 532.630.-) to five hundred and forty-two thousand six hundred and thirty euro (EUR 542.630.-) by the issuance of:

ten thousand (10.000) ordinary shares (the Ordinary Shares)

each of a par value of one Euro (EUR 1.-).

Subscription and Liberation

The new shares have been subscribed by the existing shareholder of the Company.

All the new shares so subscribed have been paid up in cash, so that the amount of ten thousand euro (EUR 10.000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the company is set at five hundred and forty-two thousand six hundred and thirty euro (EUR 542.630.-) represented by five hundred and forty-two thousand six hundred and thirty (542.630) ordinary shares each of a par value of one Euro (EUR 1.-)."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at two thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: E. LIOTINO, A. BOZET, C. ANGELETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17704. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013024782/133.

(130029464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Groupement des Grossistes Repartiteurs Luxembourgeois en Produits Pharmaceutiques A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5691 Ellange, 53-54, ZA Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg F 5.232.

Suite aux résolutions prises à l'unanimité des membres au cours de l'assemblée générale du 23 octobre 2012, les changements suivants sont portés aux statuts qui ont été publiés au Recueil Spécial des sociétés et Associations, Mémorial C 135 du 26 juin 1980, enregistrés le 31 mars 1980, vol 334, fol. 34 case 12:

1. Le siège de l'association se trouve à Ellange, 53-54 ZA Triangle Vert
2. Le Conseil d'administration se compose comme suit:

Président:

Monsieur Antoine SECK, directeur de société, Foetz

Secrétaire et trésorier:

Monsieur Vic PROST, pharmacien, Canach

Membre:

Monsieur Georges CLEMENT, pharmacien, Ellange

Ellange, le 27 février 2013.

Certifié conforme

GROUPEMENT DES GROSSISTES REPARTITEURS LUXEMBOURGEOIS EN PRODUITS PHARMACEUTIQUES ASBL

Référence de publication: 2013029135/23.

(130035175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

LUX-CJD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 2, Kiirschestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 117.372.

L'an deux mille treize, le quatre février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand – Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur José Apolinario DOMINGOS, gérant de société, né le 30 mars 1962 à Sao Vicente/Funchal (Portugal), demeurant à L-5403 Bech-Kleinmacher, 19, Rue Nico Klopp,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présente acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "LUX-CJD", ayant son siège social au 19, Rue Nico Klopp, L-5403 Bech-Kleinmacher, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117372, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1617 du 25 août 2006 (ci-après la "Société");

- Que le comparant prénommé et représenté comme dit ci-avant, en sa qualité des associé unique de ladite société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-5403 Bech-Kleinmacher, 19, Rue Nico Klopp, à L-5741 Filsdorf, 2, Kiirschestrooss, avec effet au 1^{er} février 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent, également avec effet au 1^{er} février 2013, le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi dans la Commune de Dalheim."

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2013. Relation GRE/2013/668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024705/40.

(130029530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Micro Supply Europe, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6931 Mensdorf, 19, A Gaessen.

R.C.S. Luxembourg B 159.097.

Changement de status de la société:

Ancien art. 4. Le siège de la société est établi route d'Arlon 85 - L - 8009 Strassen

Nouvel art. 4. Le siège de la société est établi A. Gaessen 19 - L - 6931 Mensdorf - Betzdorf
Le 21/02/2013.

Référence de publication: 2013029296/11.

(130035141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Fondation époux Robert Wagener-Ettinger et époux Jean-Pierre Muller-Ettinger, Fondation.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg G 93.

Conseil d'administration de la Fondation Epoux Robert Wagener-Ettinger et époux Jean-Pierre Muller-Ettinger au 25 octobre 2012

Président

Madame Patricia RIX, secrétaire général de la Ville de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2090 Luxembourg, Hôtel de Ville, 42, place Guillaume;

Secrétaire

Monsieur Emile BOHNENBERGER, assistant social aux Hospices de Hamm, demeurant professionnellement à L-2224 Luxembourg, 2, rue Englebert Neveu;

Trésorier

Madame Claudine DECKER, receveur général de la Ville de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1911 Luxembourg, 3, rue du Laboratoire;

Membres

Madame Jacqueline WAGNER, directeur général des Hospices Civils de la Ville de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2224 Luxembourg, 2, rue Englebert Neveu;

Madame Françoise WALCH, assistante sociale préposée du Service Seniors de la Ville de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2090 Luxembourg, 28, place Guillaume

Madame Patricia HELBACH, chargée de direction à l'Hospice de Hamm, demeurant professionnellement à L-2224 Luxembourg, 2. Rue Englebert Neveu;

Monsieur Armand DREWS, retraité, demeurant à L-1541 Luxembourg, 19, boulevard de la Fraternité;

Membres sortants

Monsieur Jean-Paul SCHWARTZ, directeur des Hospices Civils de Hamm, demeurant professionnellement à L-2224 Luxembourg, 2, rue Englebert Neveu;

Monsieur Aloyse MOSTERT, membre de la commission administrative des Hospices Civils de la Ville de Luxembourg, demeurant à L-1713 Luxembourg, 181, rue de Hamm;

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2013024567/33.

(130029872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Laurent Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013029251/10.

(130035334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Latitude Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LATITUDE FINANCE S.A.

Référence de publication: 2013029250/11.

(130035437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

MyCOM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 28, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 128.819.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/02/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013029302/12.

(130035778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Lincoln Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 175.301.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg) dûment empêchée, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) Monsieur Robert DUPLOUY, né le 18/08/1954 à Samer (France), demeurant au 57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) Monsieur Michel DUPLOUY, né le 12/11/1949 à Valenciennes (France), demeurant au 142, rue du Théâtre, F-75015 Paris, France, ici représenté par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3) Monsieur Laurent FONTAINE, né le 08/10/1962 à Beauvais (France), demeurant au 2, rue Gervex, F-75017 Paris, France, ici représenté par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

4) Monsieur José Manuel DA SILVA LOPES, né le 07/10/1952 à Lousado/Vila Nova de Famalicao (Portugal), demeurant au 23, avenue Foch, F-75016 Paris, ici représenté par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les procurations signées ne varient par les comparants et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec lesquelles ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «LINCOLN INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société consiste à fournir du conseil en matière d'investissements au SIF LINCOLN INVESTMENTS LUXEMBOURG "fonds d'investissement spécialisé" régi par la loi du 13 février 2007.

La Société pourra réaliser toutes activités en rapport avec la fourniture de conseil en matière d'investissements au SIF LINCOLN INVESTMENTS LUXEMBOURG. Elle pourra aussi réaliser toutes activités en rapport avec la promotion du SIF LINCOLN INVESTMENTS LUXEMBOURG.

La Société pourra réaliser toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

La Société a pour objet l'exploitation d'une agence d'affaires, et l'activité d'intermédiaire rémunéré dans tous type de transactions commerciales et non commerciales non réglementées, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut exercer l'activité de travaux d'assistance administrative et de secrétariat.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions, d'une valeur nominale de EUR 31.- (trente-et-un Euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant sous les mêmes conditions que pour les modifications de statuts.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré à hauteur de 25% (vingt-cinq pour cent) en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital	Capital souscrit	Nombre libéré d'actions
Robert DUPLOUY	2 170	542,50	70
Michel DUPLOUY	11 780	2945	380
Laurent FONTAINE	7 750	1937,50	250
José LOPES	9 300	2325	300
TOTAL:	31.000	7750,00	1000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 7.750.-) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.400.-EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelé aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Robert DUPLOUY, né le 18/08/1954 à Samer (France), demeurant au 57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
 - Monsieur Laurent FONTAINE, né le 08/10/1962 à Beauvais (France), demeurant au 2, rue Gervex, F-75017 Paris, France;
 - Monsieur Michel DUPLOUY, né le 12/11/1949 à Valenciennes (France), demeurant au 142, rue du Théâtre, F-75015 Paris, France;
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.
7. Conformément aux dispositions de l'article 12 des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, et en l'occurrence nomme Monsieur Robert DUPLOUY, préqualifié, en qualité d'administrateur-délégué de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: BELLI, KESSELER F.,

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/02/2013. Relation: EAC/2013/2291. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013025330/229.

(130030651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Basler HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.112.

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of the month of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Basler HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of seventy-four million two hundred twenty-five thousand nine hundred euro (EUR 74,225,900), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 30 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1567 of 17 August 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117112 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended following a notarial deed dated 31 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1885 of 17 August 2011.

The extraordinary general meeting is declared open at 7.05 p.m., with Me Manfred Muller, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Maÿ N'Diaye, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To approve the buy-back by the Company of all eight hundred nine thousand seven hundred thirty-seven (809,737) class D shares (the "Class D Shares") held by its shareholders and to authorise the Company's managers to determine the purchase price for the Class D Shares.

2. Further to the approval of the buy-back of the Class D Shares by the Company, to acknowledge that the Company holds all of its Class D Shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

3. To decrease the share capital of the Company by an amount of twenty million two hundred forty-three thousand four hundred twenty-five euro (EUR 20,243,425) so as to reduce it from its current amount of seventy-four million two hundred twenty-five thousand nine hundred euro (EUR 74,225,900) to fifty-three million nine hundred eighty-two thousand four hundred seventy-five euro (EUR 53,982,475) by cancellation of all Class D Shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25).

4. To amend paragraph 1 of article 5, paragraph 2 of article 7, article 23 and article 24 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5. To confer all and any power to the managers of the Company in order to implement the above.

6. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to approve the buy-back by the Company of the Class D Shares held by its shareholders and to authorise the Company's manager to determine the purchase price for the Class D Shares.

Second resolution

Further to the approval of the buy-back of the Class D Shares by the Company, the extraordinary general meeting of shareholders resolved to acknowledge that the Company holds all the Class D Shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of twenty million two hundred forty-three thousand four hundred twenty-five euro (EUR 20,243,425) so as to reduce it from its current amount of seventy-four million two hundred twenty-five thousand nine hundred euro (EUR 74,225,900) to fifty-three million nine hundred eighty-two thousand four hundred seventy-five euro (EUR 53,982,475) by cancellation of all Class D Shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25).

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5, paragraph 2 of article 7, article 23 and article 24 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 5 first paragraph shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The subscribed capital of the Company is set at fifty-three million nine hundred eighty-two thousand four hundred seventy-five euro (EUR 53,982,475.-) divided into twelve thousand two hundred ten (12,210) class A1 shares, two hundred fifty-seven thousand seven hundred two (257,702) class A2 shares, two hundred sixty nine thousand nine hundred thirteen (269,913) class A3 shares, two hundred sixty-nine thousand nine hundred twelve (269,912) class B1 shares, two hundred sixty nine thousand nine hundred twelve (269,912) class B2 shares, two hundred sixty nine thousand nine hundred thirteen (269,913) class B3 shares and eight hundred nine thousand seven hundred thirty-seven (809,737) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) all of which are fully paid up."

As a result, article 7 second paragraph shall from now on read as follows:

" **Art. 7. Increase and reduction of share capital.** The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetic order (starting from the class C shares until the class A1 shares)." As a result, article 23 shall from now on read as follows:

" **Art. 23. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each class A1 share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point five per cent (0.5%) per annum of the nominal value of such share until such amount is equal to twenty five euro (EUR 25); then
- each class A2 share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then
- each class A3 share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each class B1 share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each class B2 share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.5%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each class B3 share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each class C share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (starting from the class C shares until the class

A2 shares). For the avoidance of doubt, all amount distributed on each class A1 share (on a cumulative basis) may not exceed twenty-five euro (EUR 25).

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders.

The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

As a result, article 24 shall from now on read as follows:

" **Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 20 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In the event of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, the payment of liquidation proceeds to the holders of class A1 shares, class A2 shares, class A3 shares, class B1 shares, class B2 shares, class B3 shares and class C shares, to the extent and in consideration of such class of shares still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 23 for the appropriate of profits, provided always that each class A1 share shall not be entitled to any payment upon liquidation in excess of twenty-five euro (EUR 25)."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

Each manager of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 7.15 p.m..

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suït la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Basler HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de soixante-quatorze million deux cents vingt cinq mille neuf cents euros (EUR 74.225.900), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1567, en date du 17 août 2006, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117112 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 31 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1885, en date du 17 août 2011.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 19.05 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Maï N'Diaye, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat par la Société de toutes ses huit cent neuf mille sept cent trente sept (809.737) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D") détenues par ses associés et autorisation aux gérants de la Société de déterminer le prix d'achat des Parts Sociales de Catégorie D.

2. Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie D par la Société, constatation de la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie D, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de vingt million deux cent quarante trois quatre cent vingt cinq euros (EUR 20.243.425,-) afin de le réduire de son montant actuel de soixante-quatorze millions deux cents vingt cinq mille neuf cents euros (EUR 74.225.900) à un montant de cinquante trois millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 53.982.475) par annulation de tous les Parts Sociales de Catégorie D, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

4. Modification du paragraphe 1^{er} de l'article 5, du paragraphe 2 de l'article 7, de l'article 23 et de l'article 24 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

5. Délégation de pouvoirs au gérant de la Société afin de mettre en oeuvre les points ci-dessus.

6. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'approuver le rachat par la Société de toutes les Parts Sociales de Catégorie D détenues par ses associés et d'autoriser les gérants de la Société de déterminer le prix d'achat des Parts Sociales de Catégorie D.

Deuxième résolution

Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie D par la Société, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de constater la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie D, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de vingt million deux cents quarante trois quatre cent vingt cinq euros (EUR 20.243.425,-) afin de le réduire de son montant actuel de soixante-quatorze million deux cents vingt cinq mille neuf cents euros (EUR 74.225.900) à un montant de cinquante trois million neuf cents quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 53.982.475) par annulation de tous les Parts Sociales de Catégorie D, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier paragraphe 1^{er} de l'article 5, du paragraphe 2 de l'article 7, de l'article 23 et de l'article 24 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

En conséquence, l'article 5 paragraphe 1^{er} aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante trois million neuf cents quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 53.982.475) divisé en douze mille deux cent dix (12.210) parts sociales de catégorie A1, deux cent cinquante sept mille sept cent deux (257.702) parts sociales de catégorie A2, deux cents soixante-neuf neuf cent treize (269.913) parts sociales de catégorie A3, deux cent soixante-neuf neuf cents douze (269.912) parts sociales de catégorie B1, deux cent soixante-neuf neuf douze (269.912) parts sociales de catégorie B2, deux cent soixante-neuf neuf cent treize (269.913) parts sociales de catégorie B3 and huit cent neuf mille sept cent trente sept (809.737) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée." »

En conséquence, l'article 7 paragraphe 2 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les parts sociales de catégorie C jusqu'aux parts sociales de catégorie A1). »

En conséquence, l'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 23. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société, tels que déterminés sur base des règles comptables applicables au Luxembourg, il sera prélevé cinq pour cent (5%) destiné à la constitution de la réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque part sociale de catégorie A1 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro point cinq pour cent (0,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale jusqu'à ce que ce montant soit égal à vingt-cinq euros (EUR 25); puis

- chaque part sociale de catégorie A2 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro point soixante-cinq pour cent (0.65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque part sociale de catégorie A3 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro point soixante pour cent (0.60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque part sociale de catégorie B1 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro point cinquante-cinq pour cent (0.55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque part sociale de catégorie B2 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro point cinquante pour cent (0.50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque part sociale de catégorie B3 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro point quarante-cinq pour cent (0.45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque part sociale de catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro point quarante pour cent (0.40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les parts sociales de catégorie C jusqu'aux parts sociales de catégorie A2). Afin de dissiper tout doute, les montants distribués pour chaque part sociale de catégorie A1 (sur une base cumulative) ne peuvent excéder vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

En conséquence, l'article 24 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 20 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, second, le paiement de boni de liquidation aux détenteurs de parts sociales de catégorie A1, parts sociales de catégorie A2, parts sociales de catégorie A3, parts sociales de catégorie B1, parts sociales de catégorie B2, parts sociales de catégorie B3 et parts sociales de catégorie C, dans la mesure où et en tenant compte des catégories de parts sociales qui sont encore émises au moment de la liquidation, et suivant les règles de priorité et proportions fixes à l'article 23 réglant l'affectation des bénéfices, sous réserve que chaque part sociale de catégorie A1, n'ait pas droit à un paiement, lors de la liquidation, qui excède vingt-cinq euros (EUR 25,-).»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de conférer tous les pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

Chaque gérant de la Société est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital aux associés par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, M. N'Diaye, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2012, REM/2013/1749. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024424/288.

(130029500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

GL Commerce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Seduction Shop.

Siège social: L-6836 Breinert, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 175.274.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Guy LUDWIG, commerçant, né à Pétange, le 15 janvier 1974, demeurant à L-6836 Breinert, Maison 1.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de GL COMMERCE S.à r.l., (ci-après la Société"). La société pourra également faire le commerce sous l'enseigne commerciale "Seduction Shop".

Art. 3. La société a pour objet le commerce en ligne.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société a encore pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Biver.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Guy LUDWIG, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 1.050,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-6836 Breinert, Maison 1.
- 2.- Monsieur Guy LUDWIG, commerçant, né à Pétange, le 15 janvier 1974, demeurant à L-6836 Breinert, Maison 1, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guy LUDWIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 février 2013. Relation GRE/2013/742. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024602/117.

(130030124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

MDO Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.744.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of the month of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

A comparu:

Théta S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B142044,

represented by Maître Mariya Gadzhalova, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, acting pursuant to a proxy dated 19 December 2012 (which proxy, after being signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities),

acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MDO Services (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 19 Rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 96744, incorporated under the name "The Directors' Office" on 23 October 2003 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1252 of 26 November 2003.

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 26 January 2009 by deed the undersigned notary, published in the Mémorial number 732 of 3 April 2009.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I) The Sole Shareholder holds all the one hundred eighty-two thousand (182,000) shares in issue, having a par value of ten Euros (€ 10) each, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II) The items on which resolutions are to be passed are the following:

Agenda

A. Reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of four hundred and sixty thousand Euros (€ 460,000) so as to bring it from its current amount of one million eight hundred and twenty thousand Euros (€ 1,820,000) to one million three hundred and sixty-thousand Euros (€ 1,360,000) by the cancellation of forty-six thousand (46,000) shares with a par value of ten Euros (€ 10) each without payment to the sole shareholder and allocation of the reduction amount in absorption of part of the carried forward loss of the Company of an amount of four hundred and sixty thousand Euros (€ 460,000) as shown in the audited annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2011.

B. Consequential amendment of the first paragraph of article five of the articles of association of the Company.

After due consideration of the items above, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

It was resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of four hundred and sixty thousand Euros (€ 460,000) (the "Reduction Amount") so as to bring it from its current amount of one million eight hundred and twenty thousand Euros (€ 1,820,000) to one million three hundred and sixty-thousand Euros (€ 1,360,000), by the cancellation of forty-six thousand (46,000) shares of a nominal value of ten Euros (€ 10) each without payment to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolved to allocate the Reduction Amount in absorption of part of the carried forward loss of the Company of an amount of four hundred and sixty thousand Euros (€ 460,000) as shown in the audited accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2011, a copy of which has been given to the Sole Shareholder and the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the resolution hereabove, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article five of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at one million three hundred and sixty-thousand Euros (€ 1,360,000) represented by one hundred thirty-six thousand (136,000) shares, with a par value of ten Euro (€ 10) each."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drawn-up in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Théta S.à.r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142044,

représentée par Maître Mariya Gadzhalova, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 19 décembre 2012 (laquelle, après avoir été signée ne variateur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), agissant en sa qualité d'actionnaire unique (Actionnaire Unique) de MDO Services (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96744, constituée sous le nom «The Directors' Office» le 23 octobre 2003 suivant acte reçu du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1252 du 26 novembre 2003.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la plusieurs fois et pour la dernière fois le 26 janvier 2009 suivant acte reçu du notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 732 du 3 avril 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) L'Actionnaire Unique détient l'intégralité des cent quatre-vingt deux mille (182.000) actions émises, d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent soixante mille euros (460.000 €) afin de le porter de son montant actuel d'un million huit cent vingt mille euros (1.820.000) à un million trois cent soixante mille euros (1.360.000 €) par l'annulation de quarante-six mille (46.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune sans paiement à l'Actionnaire Unique et allocation du montant de la réduction en absorption d'une partie de la perte reportée de la Société d'un montant de quatre cent soixante mille euros (460.000€) telle qu'indiquée dans les comptes annuels audités de la Société pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2011.

2. Modification en conséquence du premier paragraphe de l'article cinq des statuts de la Société.

Après considération des points ci-dessus, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé de réduire le capital social émis de la Société par un montant de quatre cent soixante mille euros (460.000 €) (le «Montant de Réduction») afin de le porter de son montant actuel d'un million huit cent vingt mille euros (1.820.000 €) à un million trois cent soixante mille euros (1.360.000 €) par l'annulation de quarante-six mille (46.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune sans paiement à l'Actionnaire Unique.

L'Actionnaire Unique a décidé d'allouer le Montant de Réduction en absorption d'une partie de la perte reportée de la Société d'un montant de quatre cent soixante mille euros (460.000€) telle qu'indiquée dans les comptes annuels audités de la Société pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2011, dont une copie a été remise à l'Actionnaire Unique ainsi qu'au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à un million trois cent soixante mille euros (1.360.000 €) représenté par cent trente-six mille (136.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GADZHALOVA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17739. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013024738/117.

(130029983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

P5 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.267.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme FI Finance Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 113562,

ici représentée par Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme P5 INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 90267, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 68 du 23 janvier 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme P5 INVESTMENTS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société P5 INVESTMENTS S.A.

IV.- Que l'activité de la société P5 INVESTMENTS S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme P5 INVESTMENTS S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2012. Relation GRE/2012/5013. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024841/51.

(130029942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Revco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.974.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Madame Angela ORSINI, expert-comptable, née à Latina (Italie), le 12 mars 1969, demeurant à L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri;

2.- COMPTA S.A., société anonyme, existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 82.026, ici dûment représentée par un de ses administrateurs-délégués à savoir Monsieur Carlo ACAMPORA, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société à responsabilité limitée " REVCO, S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.974, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1353 du 19 décembre 2003.

b.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

c.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'associés uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononcent la dissolution anticipée de la prédite société, et sa mise en liquidation avec effet au 31 décembre 2012.

e.- Que les associés se désignent comme liquidateurs, mission qu'ils acceptent.

f.- Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des associés.

g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

j.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2012. Relation GRE/2012/4823. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013024857/51.

(130029982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Pavo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.623.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "PAVO S.A.", établie et ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1079 du 2 mai 2008, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven du 2 décembre 2010, publié au dit Mémorial, Numéro 284 du 11 février 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137.623,

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg du 14 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, et le liquidateur a fait son rapport à l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 28 décembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie PEZZO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation;
3. Clôture de la liquidation;
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

Le bureau constate que toutes les actions de la société étant nominatives, tous les actionnaires de la société ont été régulièrement convoqués par lettres recommandées.

III.- L'Assemblée, réunissant la majorité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 20 décembre 2012, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire vérificateur à la liquidation, Madame Francesca DOCCHIO, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour et entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve d'abord les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Sergio VANDI, employé privé, demeurant à Luxembourg, 32, rue de Cicignon, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne ensuite décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée prononce finalement la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme PAVO S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour et décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans au siège social de la société.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: LA ROCCA, PEZZO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024816/63.

(130029734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

WISAG Service Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.065.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2013029541/10.

(130035042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.
